

# fmCh newsletter

*Lettre d'information de la fmCh à ses membres*

## fmCh

### **Josef Brandenburg : nouveau vice-président et « president elect » de la fmCh**



Le Dr Brandenburg, orthopédiste, a été proposé comme seul et unique candidat sur recommandation de la commission de succession et a été élu par l'Assemblée plénière à l'unanimité. A 64 ans, le Dr Brandenburg affiche un curriculum vitae politique et médical très riche. Il a été notamment président de la Société Suisse d'Orthopédie et de Traumatologie (aujourd'hui «swiss orthopaedics») de 2006 à 2008, directeur de la section Tarifs et honoraires de la fmCh entre 2004 et 2008, et président de la fondation Qua-

lité dans l'implantologie de 2007 à 2011.

Le Dr Brandenburg a fondé en 2006 la clinique orthopédique de Lucerne OKL et exerce l'activité de Senior Consultant depuis 2013. Brandenburg est actuellement engagé à la SUVA en tant que médecin d'assurance.

Le président en titre Urban Laffer a félicité le Dr Brandenburg pour son élection. Il a déclaré ne pouvoir imaginer de meilleur successeur. Son expérience lui permet de défendre de manière convaincante les intérêts des disciplines chirurgicales et invasives face à l'opinion publique et au milieu politique.

La passation de pouvoirs entre Urban Laffer, l'actuel président de la fmCh, et Josef



Josef Brandenburg prend un bouquet de fleurs d'Angeles Navarro. À gauche le président en titre Urban Laffer

Brandenberg aura lieu le 31 décembre 2016. D'ici là, Josef Brandenberg collaborera activement au sein du Comité de direction de la fmCh en tant que vice-président.

### **Thomas Egloff : nouvelle fonction au sein du Comité directeur**

Le docteur Thomas Egloff, membre fondateur de la fmCh, s'est retiré de la vice-présidence, fonction qu'il avait exercée depuis la première heure pendant dix ans. Le président Urban Laffer a rendu hommage aux grands mérites de Thomas Egloff. L'Assemblée plénière l'en a remercié par des applaudissements chaleureux. Thomas Egloff continuera d'être actif au sein du Comité directeur en tant que responsable de l'assurance responsabilité civile.



### **Passation de pouvoir au département de la qualité**



Madame le docteur Christiane Roth quitte le poste de Secrétaire général de la SSGO et se retire du Comité directeur de la fmCh. Christiane Roth a dirigé le département de la qualité de la fmCh pendant quatre ans. Pendant l'exercice de son mandat, elle a promu la collaboration de la fmCh avec la Fondation pour la sécurité des patients de manière décisive. Elle a aussi participé activement à la conception et la mise en place de l'ASQM. Devant les délégués réunis en Assemblée plénière, Madame Roth a rappelé une dernière fois qu'il est très important que l'assurance qualité soit pratiquée par les médecins pour les médecins. Elle a reçu un vibrant hommage du président, un magnifique bouquet de fleurs et de chaleureux applaudissement de la part des délégués.

Le professeur Michele Genoni (image a droite) reprendra la direction du département de la qualité. Genoni s'engage depuis plusieurs années au Comité directeur de la fmCh et en tant que président de la SSCC dans le domaine de l'assurance qualité. Dorénavant, il représentera la fmCh dans les enceintes appropriées.

Le docteur Thomas Eggimann prendra la succession de Christiane Roth au Secrétariat général de la SSGO le 1 février 2015.



### **Rapport annuel 2014 et Plan d'action 2015**

Ici vous trouverez [le rapport annuel 2014](#) ainsi que [le plan d'action 2015](#). Les deux documents furent approuvés par l'Assemblée plénière de la fmCh le 5 décembre 2014 à l'unanimité.

### **La fmCh a fêté son 10e anniversaire**

La fmCh a été créée le 17 septembre 2004. C'était là un motif suffisant pour fêter discrètement, mais dignement ses dix ans d'existence à l'occasion de l'assemblée plénière du 5 décembre 2014, et au sortir de celle-ci.

La fête du jubilé a débuté par un concert d'orgue à l'église Pasquart de Bienne, où avait déjà eu lieu l'assemblée plénière de la fmCh. Ensuite, les invités dont le Comité directeur de la fmCh, les délégué(e)s les président(e)s et les secrétaires des sociétés de discipline médicale de la fmCh et d'autres personnes se sont déplacés à l'hôtel Elite de Bienne.

Un programme de soirée détendu, rafraîchissant et culinaire a permis aux participants de se retourner sur 10 ans de fmCh. Vous pourrez lire [ici](#) le discours d'Urban Laffer, président de la fmCh.

La soirée a été accompagnée par un caricaturiste et un photographe dont les œuvres ont conféré au jubilé une atmosphère festive. Les photos sont disponible [ici](#).

Le duo d'artistes Romano Carrara et Nino G. a séduit les invités par sa représentation innovante, leur offrant un festival d'acrobaties et de sons.

La cuisine de l'hôtel Elite a régalé les invités avec son menu de fête, laissant un sentiment de mélancolie à ceux qui savaient déjà que l'hôtel fermera ses portes pour toujours à la fin de l'année.

Globalement, les invités ont vécu une fête réussie, avec beaucoup de bonne humeur. Nous remercions de tout cœur ceux qui y ont contribué.

## Tarmed

### Rechtliche Massnahmen

Le 4 décembre 2014, la fmCh a retiré la plainte qu'elle avait déposée auprès du Tribunal administratif fédéral contre l'intervention du conseiller fédéral Berset dans la structure tarifaire TARMED. Après le refus du tribunal d'examiner la plainte de l'association H+, celle de la fmCh avait peu de chances d'aboutir. L'examen par la justice de l'intervention tarifaire que la fmCh, la FMH et H+ considèrent comme contraire au droit est donc en suspens. L'incertitude juridique qui en résulte touche l'ensemble de secteur de la santé en Suisse.

En même temps qu'elle retirait sa plainte, la fmCh déposait une demande d'accès aux documents officiels. Lors de l'Heure des questions au Conseil national, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a confirmé que son département était impliqué dans l'évaluation de l'intervention tarifaire. Il relève de l'intérêt public d'en savoir plus sur cette évaluation et la correspondance échangée à ce sujet entre les offices fédéraux concernés. C'est la seule façon de comprendre comment cette intervention tarifaire contraire au droit a pu avoir lieu. Avec cette procédure, la fmCh souhaite regagner une partie de la sécurité juridique perdue. L'objectif final de la fmCh est et reste une révision tarifaire conforme à la loi, indispensable si l'on veut apporter à la population des soins de haute qualité.

La fmCh avait déjà fait cette demande d'accès aux documents publics en avril 2014, en s'appuyant sur la loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (LTrans). La procédure avait été suspendue à cause de la plainte en question. Le retrait de cette dernière permet désormais de la relancer.

### Note pratique

La fmCh conseille de facturer selon le nouveau Tarmed du Conseil fédéral. Les chances qu'un tribunal annule ce tarif ont fortement baissé. Il existe encore la possibilité juridique d'un contrôle concret des normes. A cette fin, il serait nécessaire de créer un cas de litige qui conduirait à un procès pilote. Toutefois, la fmCh est d'avis qu'il est trop risqué d'engager un médecin dans un tel procès pilote. D'une part, les chances d'obtenir gain de cause sont incertaines. D'autre part, les conséquences personnelles et financières que pourrait subir un collègue se constituant partie plaignante sont imprévisibles. Le cas où un établissement hospitalier entreprendrait une telle démarche semble plus prometteur. Or, nous n'avons pour l'heure aucune connaissance d'un tel cas concret. Nous vous tiendrons au courant.

## Agenda

### Conférence „L’entrepreneur dans le système de santé“



Le 22 janvier 2015, le premier « Swiss Healthcare Day » aura lieu à Berne sous le patronat de l’Entente pour un système de santé libéral. La conférence sera consacrée au thème « L’entrepreneur dans le système de santé ». Quelles sont les conditions nécessaires pour promouvoir l’innovation dans le système de santé suisse? Que faut-il faire pour que l’esprit d’entreprise existe encore dans 10 ans? Pour répondre à ces questions et d’autres encore, des protagonistes du système de la santé et des représentants d’autres secteurs de l’économie auront l’occasion de s’entretenir le 22

janvier 2015. Ainsi, on tentera de mettre en réseau tous ces acteurs de la santé, de l’économie, de la politique et des médias.

[Programme](#)

[Inscription](#)

### Viertes DRG-Forum Schweiz—Deutschland



Am 29. und 30. Januar 2015 findet das vierte DRG-Forum in Bern im Hotel Ambassador statt. Die DRG’s stellen Prozesse und Strukturen bei Spitälern, Krankenversicherern, aber auch bei vor- und nachgelagerten Versorgern in Frage. Welche Auswirkungen haben DRG’s auf die Markenbildung im Spital? Welche auf die Entlohnungs- und andere Anreiz-Systeme für das Personal? Ändern sich Kriterien für Chefarzt-Wahlen? Auf was ist bei Krankenversicherern zu achten? Solchen und weiteren Fragenstellungen soll im erneuten Austausch mit schweizerischen und deutschen Exponenten für die schweizerischen Ver-

hältnisse nachgegangen werden.

[Programm](#)

[Anmeldung](#)

## De notre part

Le Secrétariat général sera fermé du 22 décembre 2014 au 4 janvier 2015.  
Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une Bonne Année!



Avez-vous des questions ?  
N'hésitez pas à nous contacter !  
Tél. 032 329 50 00



*Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : [info@fmch.ch](mailto:info@fmch.ch)*

<http://www.facebook.com/generalsekretariatfmCh>

Nous vous souhaitons une bonne semaine!

*Le secrétariat général de la fmCh*

